PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL

Calendrier 2024

SENSIBILISER – PRÉVENIR - FORMER

Inscriptions en ligne sur www.apst2607.fr/lagenda

APST 26/07

Association Prévention Santé Travail

Calendrier 2024

SENSIBILISER – PREVENIR – FORMER

DOCUMENT UNIQUE DYNAMIQUE

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et Dynamique de Prévention

Objectifs

- Connaître les obligations réglementaires concernant le document unique.
- Acquérir un outil pour faciliter la gestion de la prévention dans son entreprise.
- Manipuler cet outil et connaitre les fonctionnalités utiles.
- Etre capable d'identifier les risques professionnels.
- Se doter d'une méthode d'évaluation des situations repérées à risque.

Réglementation

L'article L.4121-3 définit l'obligation d'évaluation des risques, associé à la mise en œuvre d'actions de prévention.
L'article Article L.4121-1 du Code du travail, impose à l'employeur de retranscrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques

Public

Toute personne impliquée dans la réalisation du Document Unique de la structure.

Prix

Inclus dans la cotisation

INTEGRATION DES RPS DANS LE DU

Intégrer les Risques psycho-Sociaux dans le Document Unique

Objectifs

- Proposer une méthode d'évaluation des risques concernant spécifiquement le risque psychosocial
- Apporter des connaissances spécifiques sur ce risque
- Fournir des outils concrets et facilitant pour une prise en main au plus proche de votre réalité de terrain (et de vos contraintes)
- Se mettre en situation de réflexion sur l'analyse et la prévention du risque par des cas concrets
- Echanger sur la thématique et situations de terrain vécues.

Réglementation

L'article L.4121-3 définit l'obligation d'évaluation des risques, associé à la mise en œuvre d'actions de prévention.
L'article R.4121-1 du Code du travail, impose à l'employeur de retranscrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques (DUER).
L'article L.4121-1 du Code du travail, impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour […] protéger la santé mentale des travailleurs.

Public

Toute personne impliquée dans la réalisation du Document Unique de la structure.

Prix

Inclus dans la cotisation

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE EN HEURES	COUT	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Document Unique dynamique	3h30	Inclus		1	15		14				24	22		5
RPS dans le DU	3h30	Inclus			19			4					5	

Votre contact inscription : Christine QUERCIA – 04 75 78 54 32 – c.quercia@apst2607.fr

Lieu de formation :
APST 26/07 – Service de prévention et de santé au travail – Valence ou Tournon sur Rhône

Calendrier 2024

SENSIBILISER – PREVENIR – FORMER

TRAVAIL SUR ECRAN

Améliorer les situations de travail sur poste informatisé

Objectifs

- Identifier les parties du corps sollicitées lors du travail sur écran et les pathologies possibles. Analyser les gestes et postures conduisant à l'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS) ainsi qu'à des problèmes de dos.
- Savoir adapter le poste à son activité de travail.
- Connaitre les principes simples de réglage et d'aménagement du poste de travail pour éviter les douleurs liées à une activité prolongée sur écran.

Réglementation

Extrait de l'article R4542-16 : « l'employeur assure l'information et la formation des travailleurs sur les modalités d'utilisation de l'écran et de l'équipement de travail dans lequel cet écran est intégré ».

Public

Tout salarié du secteur tertiaire.

Prix

Inclus dans la cotisation

ANALYSE ACCIDENTS DU TRAVAIL

Analyser les accidents du travail

Objectifs

- Comprendre les enjeux et structurer la démarche d'analyse des accidents du travail.
- Acquérir et maîtriser la méthodologie.
- Analyser et exploiter les données pour mettre en place un plan d'actions et mettre à jour le Document Unique.

Public

Référent sécurité, dirigeant, préventeur, Instances Représentatives du Personnel, acteurs ou relais identifiés de prévention, encadrement de proximité

Prix

Inclus dans la cotisation

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE EN HEURES	COUT	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Travail sur écran	3h30	Inclus		13		9		6			26			3
Analyse des AT	3h30	Inclus				11						15		

Votre contact inscription : Christine QUERCIA – 04 75 78 54 32 – c.quercia@ apst2607.fr

Lieu de formation :

APST 26/07 – Service de prévention et de santé au travail – Valence ou Tournon sur Rhône

Calendrier 2024

SENSIBILISER – PREVENIR – FORMER

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Formation initiale

Objectifs

- Etre capable, sans risque pour soi-même ou pour des tiers, de mener une action de protection face à une situation d'accident, d'examiner une victime, d'alerter les secours, de réaliser le geste technique de secourisme adéquat à l'état de la victime.
- Connaître les principaux indicateurs de santé au travail.
- Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail et le cadre juridique de son intervention.

Public

Tout salarié relevant du régime général de la sécurité sociale.

Validité

Le certificat de SST est valable 24 mois.

Formation recyclage

Pour maintenir les compétences de Sauveteur Secouriste du Travail

Possibilité de dates à la demande
Prix : nous contacter

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

Formation initiale

Objectifs

- Doter l'entreprise de collaborateurs salariés acteurs de la prévention des risques liés à l'activité physique
- Comprendre les enjeux de prévention et les risques de son métier
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain et identifier les différentes atteintes à la santé encourues
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents.
- Proposer des améliorations pour éviter ou réduire les risques identifiés et participer à leur mise en œuvre.

Public

Salariés ayant des missions d'animation et de relai de la sécurité santé au travail, travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles, dirigeants TPE des secteurs de l'industrie du bâtiment et du commerce (IBC) ou du sanitaire et social (2S).

Validité

Le certificat PRAP INRS est valable 24 mois.

Formation recyclage

Pour maintenir les compétences de l'acteur PRAP au sein de l'entreprise.

Possibilité de dates à la demande
Prix : nous contacter

Votre contact inscription : Christine QUERCIA – 04 75 78 54 32 – c.quercia@ apst2607.fr

APST 26/07

Association Prévention et Santé au Travail

58, rue Mozart - 26000 VALENCE / 227 avenue de la République – 07300 TOURNON

04 75 78 28 00 - www.apst2607.fr

COM154v07 en date du 25/03/2024